



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

Sommaire

- P. 4 UGPVB, les chiffres clés
- P. 5 Nos 3 missions et notre gouvernance
- P. 6 *Section Porc*
RENFORCER
LE COLLECTIF
- P. 10 *Section Œuf*
ANIMER
DANS UN CONTEXTE
MOUUMENTÉ
- P. 16 *Section Bovine*
RECONQUÉRIR
LA PRODUCTION
- P. 18 *Environnement*
SIMPLIFIER
ET PROGRESSER
- P. 23 *Énergie*
ANALYSER
ET DÉCIDER
- P. 24 *Sanitaire et bien-être*
TENDRE
VERS L'EXCELLENCE
- P. 26 *Qualité*
CONFORTER
LES DÉMARCHES COLLECTIVES
- P. 28 *AOP Porc Grand Ouest*
ORGANISER
LA PRODUCTION
- P. 30 *Communication*
PROMOUVOIR
LE MÉTIER
- P. 32 *BD Porc*
ASSURER
LA TRAÇABILITÉ ET
LA SURVEILLANCE SANITAIRE
- P. 34 Notre équipe
- P. 35 Nos partenaires nationaux et européens
Nos adhérents
Liste des acronymes





Édito



Et si l'élevage n'était pas le problème, mais la solution ?

Sous l'effet de discours simplistes, l'élevage est trop souvent présenté comme un problème, alors qu'il fait partie des solutions. Par son rôle dans l'alimentation, l'économie et l'environnement, l'élevage représente une force stratégique, reconnue d'intérêt général majeur pour la France, capable de nourrir, d'employer et de préserver ses territoires, tout en accompagnant les transitions de demain.

Quelle que soit sa forme, l'élevage est un maillon essentiel de notre souveraineté alimentaire et de la vitalité de nos territoires. Derrière la diversité des pratiques, c'est une même exigence qui s'exprime : produire avec rigueur, responsabilité et savoir-faire, au service d'une alimentation sûre et d'une économie agricole durable.

Pourtant, les éleveurs doivent composer avec des attentes sociétales parfois contradictoires, une réglementation de plus en plus complexe et une pression économique croissante. Ils continuent d'investir, d'innover et de s'adapter, démontrant chaque jour que production, bien-être animal et performance environnementale peuvent aller de pair.

Mais jusqu'à quand ? Jusqu'à quand pourra-t-on leur demander toujours plus, sans leur donner les moyens d'agir, d'investir et de transmettre ? Il est temps de reconnaître la valeur de ceux qui produisent et d'adapter les règles à la réalité du terrain. Il est temps de passer de la défiance à la confiance.

Face à ces enjeux, l'UGPVB assume pleinement sa mission : défendre, structurer et rassembler la production porcine bretonne. Aux côtés des organisations de producteurs, elle agit pour que l'élevage soit reconnu à sa juste place, celle d'un pilier stratégique de l'économie agricole française et d'un acteur central des transitions à venir.

Les producteurs ne demandent pas des privilèges : ils demandent de la confiance, de la simplification et des règles cohérentes avec la réalité du terrain. C'est dans cet esprit que l'UGPVB poursuit son engagement collectif : faire reconnaître l'élevage pour ce qu'il est, une solution d'avenir, au service de la Nation, de l'économie et de la souveraineté alimentaire.

Michel Bloc'h
Président de l'UGPVB

L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne est un syndicat professionnel qui fédère les Organisations de Producteurs (OP) de viande porcine, de viande bovine en Bretagne et d'œufs en Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

L'UGPVB compte 3 sections et 24 Organisations de Producteurs adhérentes.



9 OP PORC

2 809 éleveurs
3 819 élevages
10 205 539 porcs
charcutiers et
121 100 animaux de
réforme mis en marché

Source : FTE 2023

Production (BRETAGNE)

83 élevages naisseurs : 38 936 PR*
1 664 naisseurs-engraisseurs :
404 353 PR* et 2 490 215 PE*
2 027 élevages engraisseurs
+ 911 post-sevreurs/engraisseurs :
2 369 532 PE*

Source : BD Porc 2025

* PR - places de reproducteurs

* PE - places d'engraissement



10 OP ŒUF

655 producteurs environ
sur les régions Bretagne,
Pays de Loire et Normandie

Près de **5** milliards d'œufs
commercialisés

Production (GRAND OUEST)

17,2 millions de poules pondeuses groupement*
dont 75% en œufs alternatifs
(sol, plein-air, Label Rouge et bio)

889 bâtiments de ponte

Environ **36%** de la production française

* Poules groupement = lots avec contrat de reprise d'œufs par l'OP



4 OP BOVIN

13 401 détenteurs de vaches
Cheptel vaches allaitantes : **88 460**
Cheptel vaches laitières : **665 344**

Production (BRETAGNE)

Production de viande bovine (en tonne) :

- **116 857 TEC** en gros bovins
- **24 173 TEC** en veau

Première région d'abattage (en tonne) :

- **309 294 TEC** en gros bovins
- **67 080 TEC** en veau

Source : Interbev Bretagne et Normabev, Octobre 2025



NOS 3 MISSIONS

- **Initier et mettre en œuvre des démarches collectives**
- **Défendre les intérêts des adhérents**
- **Informier, former et conseiller**

NOS COMMISSIONS ET PRÉSIDENTS

Commission Environnement
Christine TOUZÉ

Commission Sanitaire Œufs
Éric GUELLAFF

Commission Économie Œufs
Frédéric CHARTIER

Commission prod. biologique Œufs
Philippe-André RICHARD

Commission Pharmacie Vétérinaire
Michel ADAM

Commission Qualité AOP Porc Grand Ouest
Jean-Pierre SIMON

Commission Communication Porc
Lydia LE CLERE

Comité de pilotage Énergie
Jérôme ORVAIN

Commission Bien-être OS Porc Bretagne
David RIOU

NOTRE GOUVERNANCE

Président
Michel BLOC'H

Vice-Présidents
Michel COJEAN
Éric GUELLAFF

Directrice
Mathilde ROUX

Secrétaire
David JOUBIER

Trésorier
Philippe BIZIEN



Le conseil d'administration et l'équipe de l'UGPVB en visite à l'élevage de poules pondeuses de Frédéric Chartier.

RENFORCER LE COLLECTIF



Michel Bloc'h
Président UGPVB



Mathilde Roux
Directrice UGPVB

LE MARCHÉ DU PORC FRANÇAIS : UN RÈGÈRE COLLECTIF ET ÉQUITABLE POUR LA FILIÈRE

Très attaché au Marché du Porc Français (MPF), le Président de l'UGPVB souligne régulièrement le rôle essentiel de cet outil collectif dans la formation d'un prix juste et transparent. Grâce aux travaux conduits cette année au sein du MPF, les organisations de producteurs (OP) ont réaffirmé leur engagement à consolider leurs apports, condition indispensable à la vitalité du marché et à la valorisation du prix de base.

Dans un communiqué du 24 septembre 2025, l'UGPVB a rappelé que le MPF demeure un outil fiable, garant d'un cadre clair et équitable pour tous les acteurs. C'est par la responsabilité collective et le maintien d'un marché fort que la filière porcine pourra préserver sa durabilité économique.

SIMPLIFIER, PROTÉGER, RELANCER : LES ORIENTATIONS PORTÉES PAR L'UGPVB POUR PRÉSERVER LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire demeure un des fils rouges de l'action de l'UGPVB. Dans un contexte marqué par l'instabilité géopolitique, les tensions économiques et les exigences sociétales croissantes, l'UGPVB a réaffirmé, notamment lors d'une conférence de presse au SPACE, la nécessité de garantir à la France sa capacité à produire, transformer et nourrir durablement sa population.



Tout au long de l'année, l'UGPVB a défendu cette ambition à travers trois axes structurants : simplifier l'environnement réglementaire pour redonner des marges d'action aux éleveurs, protéger la production nationale face aux distorsions de concurrence et aux menaces sanitaires, et relancer la dynamique de production par la valorisation des filières et le renouvellement des générations. Cette approche globale vise à replacer la souveraineté alimentaire au cœur des politiques publiques.

Pour l'UGPVB, préserver la capacité de production française, c'est défendre l'autonomie du pays, l'emploi dans les territoires et la cohésion du modèle agricole et alimentaire.

Les Z'Homnivores : défendre la liberté alimentaire et protéger celles et ceux qui nous nourrissent

Membre fondateur et actif du think tank "Les Z'Homnivores", l'UGPVB participe depuis 2017 à une réflexion collective visant à défendre une alimentation omnivore équilibrée et à protéger la production alimentaire face à l'activisme. En 2025, le think tank a renforcé sa veille stratégique et diffusé une newsletter mensuelle de décryptage. Il a publié plusieurs notes d'expertise, intensifié sa communication digitale et pris position dans une tribune publiée dans Le Télégramme dénonçant les violences contre la production alimentaire. Il a également conduit des actions d'affaires publiques pour renforcer la législation face aux entraves et aux financements étrangers d'associations radicales. Aux côtés des autres membres, l'UGPVB soutient ces initiatives et réaffirme l'importance de préserver le choix de notre alimentation et la liberté de produire en France.



Le Télégramme

[Tribune] Violence contre la production alimentaire : quand le militantisme dérape

Rémi Cristoforetti, président du think tank des Z'Homnivores alerte sur la montée de la violence qui s'attaque à la production alimentaire et demande de vraies condamnations.

19 mars 2025

Dénominations carnées : vers un cadre européen plus cohérent

Engagée sur ce dossier depuis les premières discussions législatives en 2020, l'UGPVB s'est mobilisée pour défendre la clarté et la cohérence du cadre juridique encadrant les dénominations carnées. Elle a formulé plusieurs propositions auprès des autorités françaises afin de garantir une information loyale au consommateur et d'éviter toute confusion entre produits d'origine animale et alternatives végétales.

Après plusieurs suspensions du décret français interdisant ces termes pour les produits végétaux, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé en octobre 2024 qu'un État membre ne pouvait instaurer une telle interdiction sans base légale européenne. Cette décision a déplacé le débat vers Bruxelles, donnant au dossier une dimension européenne majeure.

Depuis, une dizaine d'États membres, dont la France, a relancé la discussion au niveau européen. Un amendement porté par Céline Imart (PPE), adopté au Parlement européen en octobre 2025, prévoit de réserver les dénominations carnées exclusivement aux produits d'origine animale.

Cette orientation, en phase avec les positions défendues par l'UGPVB depuis plusieurs années, marque une étape importante d'un débat désormais porté à l'échelle européenne.

L'UGPVB continuera à suivre activement ce dossier et à porter la voix des éleveurs français pour que la réglementation européenne assure à la fois la transparence pour le consommateur et la reconnaissance des produits issus de l'élevage.



Conjoncture porc

Prix MPF sur 42 semaines :
Moyenne : 1,743 €/kg

Point haut : 1,896 €/kg

Point bas : 1,542 €/kg



Production de viande de porc dans le monde

(Source : USDA, Eurostat)

2024 :

116,4 Millions de Tonnes : +0,17%

PODIUM DES PAYS PRODUCTEURS

Chine : 57,06 MT, - 0,9 %

Union Européenne : 21,25 MT, + 0,7 %

USA : 12,61 MT, - 0,1 %



Production de porcs Union Européenne

(Source : Ifip d'après Eurostat, douanes et sources nationales)

2024 :

21,04 Millions de Tonnes : +1%

PODIUM DES PAYS PRODUCTEURS

en millions de têtes abattues (Mt)

Espagne : 53,5 Mt, +0,8%

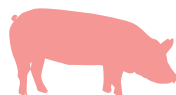
Allemagne : 44,5 Mt, +0,9%

France : 21,9 Mt, +0,4%

Pologne : 19,91 Mt, +4,7%

Danemark : 14,4 Mt, -18,7%

Pays-Bas : 14,2 Mt, -1,6%



Commerce de viande de porc Union Européenne

(Source : Eurostat)

2024 :

Export à 4,01 MT, soit - 0,2 %

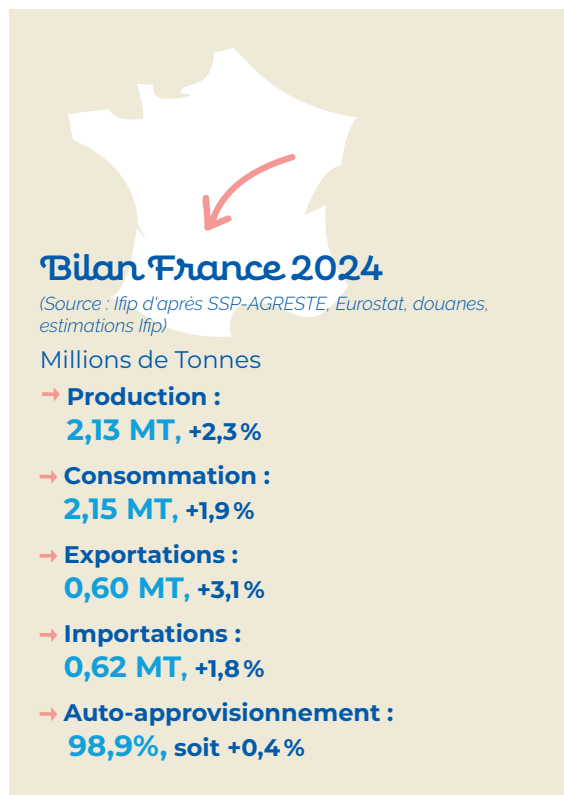
DESTINATION PRINCIPALE

Chine : - 2,5 %

Royaume-Uni : - 0,5 %

Japon : + 0,8 %

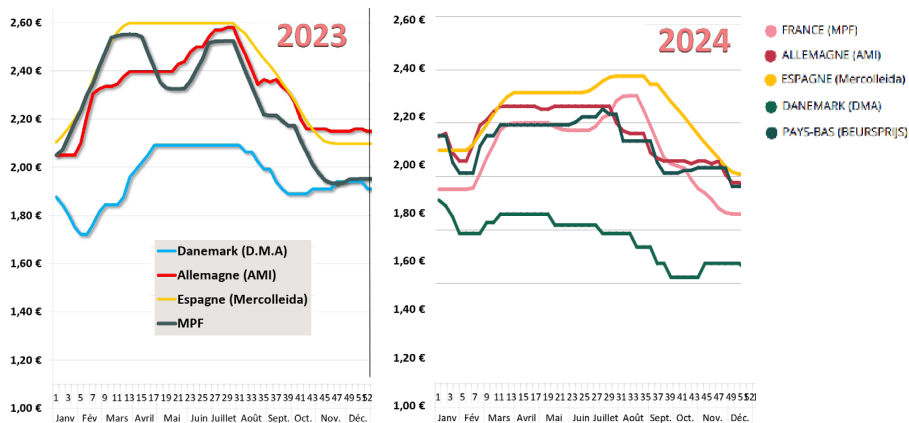
Philippines : + 26,9 %



Estimation des prix moyens payés éleveurs

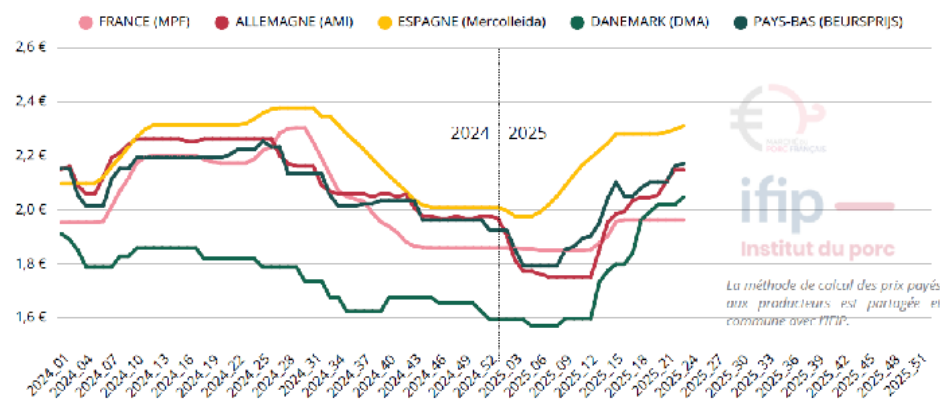
Année 2023 vs 2024

Source : Le Marché du Porc Français (2023) & Ifip (2024)



Situation à semaine 52 en 2024

Source : Ifip



Activité d'abattage

TÊTES	2024 sur 12 mois	% évolution par rapport à 2023	2024 sur 9 mois	2025 sur 9 mois	% évolution par rapport à 2024
ALLEMAGNE	44 614	+1,2%	33 216	33 258	+0,1%
ESPAGNE	53 889	+1,5%	39 580	41 445	+4,7%
UNIPORC	18 302	-0,4%	13 660	13 718	+0,4%
FRANCE	21 936	+0,4%	16 379	16 380	0%
PAYS-BAS	13 860	-5,8%	10 411	10 347	-0,6%
DANEMARK	14 229	-1,6%	10 583	10 783	1,9%

Sources : Ifip d'après Eurostat, Uniporc

ANIMER DANS UN CONTEXTE MOUVEMENTÉ



Eric Guéllauff
Président
Section Œuf



Audrey Desormeaux
Responsable
Section Œuf



Magali Briand
Technicienne
qualité et sanitaire

UNE CONJONCTURE ŒUFS FAVORABLE GRÂCE À UNE CONSOMMATION TOUJOURS EN ESSOR ET UNE OFFRE QUI PEINE À SUIVRE

Après une année stable, la production d'œufs française augmente légèrement sur le début d'année 2025, alors que les achats d'œufs des ménages progressent de +5% tous modes d'élevages confondus sur les 9 premiers mois de l'année. Résultat, les importations bondissent, particulièrement en œufs coquilles (+21%/2024). Fin août, la section œuf de l'UGPVB et la Confédération Française de l'Aviculture se sont associés pour dénoncer par voie de presse, l'importation par certaines GMS, d'œufs ukrainiens, alors que des alertes sanitaires européennes étaient publiées durant l'été pour des traces de résidus d'antibiotiques dans des œufs importés de ce même pays.

Suite à une légère baisse en 2024 par rapport à 2023, les TNO (Tendance Nationale Officiuse) marquent une hausse importante face au manque d'œufs.

- **Calibrés** : Moyenne 36 semaines 2025 : 16.12€/100 œufs (vs 12.62€/100 moyenne 2024).
- **Industrie** : Moyenne 35 semaines 2025 : 2.06€/kg œufs (vs 1.55€/kg moyenne 2024).

Côté **prix à la consommation**, la tendance est à la compression des prix entre segments.

DYNAMIQUE DE L'AMONT

La section œuf de l'UGPVB confirme sa générosité malgré les tensions sur le marché et a décidé de tenir ses engagements vis-à-vis de la Banque Alimentaire en réalisant 2 dons de 300 000 œufs au total d'ici fin 2025.



Paris, le 29 août 2025

Commercialisation d'œufs ukrainiens : risque sanitaire pour les consommateurs et concurrence déloyale pour les éleveurs français

Les éleveurs de poules pondeuses dénoncent vivement la commercialisation et la promotion d'œufs ukrainiens dans les rayons des enseignes L'Éclerc et Carrefour.

Ces œufs, issus de poules élevées en cage ne respectant pas le standard minimum européen, ne répondent pas aux normes européennes en matière sanitaire, de bien-être animal, environnementale et sociale. Ils ne répondent également pas aux critères français de bien-être animal impliquant de ne commercialiser que des œufs de poules issues de l'ovoséjour afin d'éviter l'élimination des poussins mâles.

Plusieurs alertes sanitaires aux niveaux européen et français ont été signalées au mois d'août 2025 concernant des œufs importés d'Ukraine contenant des résidus d'antibiotiques (métrabolites de nitrofuranes, métronidazole). Des substances strictement interdites en Europe pour toutes les espèces animales !

Ces importations d'œufs ukrainiens font donc peser des risques sanitaires importants pour les consommateurs et entraînent une concurrence déloyale mettant en danger nos éleveurs français.

Une situation scandaleuse et intolérable :

Dans ce contexte, la CFA et la section Œufs de l'UGPVB demandent que l'Etat exerce un retrait des œufs ukrainiens des magasins en attendant d'avoir la certitude qu'ils ne soient pas contaminés par des substances interdites en France et en Europe.

La CFA et la section Œufs de l'UGPVB demandent également aux enseignes de la distribution l'arrêt de la commercialisation d'œufs importés d'Ukraine et dénoncent le double discours de certaines enseignes qui se sont engagées à ne plus commercialiser d'œufs issus de poules élevées en cage et qui exigent des éleveurs français une transition très rapide vers des systèmes d'élevage alternatifs.

Elles appellent les consommateurs à la vigilance et à se référer à l'État de France qui présente toutes les garanties en matière sanitaire, environnementale, sociale et de bien-être animal.

Contact presse : Nathalie FÉRAUD - 06 82 00 36 51

La CFA est un producteur professionnel agréé qui rassemble les producteurs d'œufs, de volailles de chair, de lapins, de palmipèdes à foie gras et d'autres espèces spécialisées rattachées à l'aviculture. Elle regroupe des producteurs qui ont leur mode de production (standard, certifié, label rouge, bio...) et de commercialisation (semi-cooperatives, vente directe...). La CFA est constituée d'une assemblée de sections départementales élues également au niveau régional.

Contact presse : L'UGPVB (Union des Groupements de Producteurs de Volaille de Bresse) est un Syndicat Professionnel, créé en 1968, dans la Section Œuf fédère 16 OP producteurs d'œufs sur les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie réunissant 652 producteurs, tous modes d'élevage confondus, pour une production annuelle de l'ordre de 1,8 milliards d'œufs.



Confédération Française de l'Aviculture
7, rue de Valenciennes - 75009 PARIS



Union des Groupements de Producteurs de Volaille de Bresse

SANITAIRE

Influenza Aviaire, l'épée de Damoclès qui pèse sur la filière volaille

Au 18 novembre, 18 pays ont détecté des foyers d'IA dans des élevages de volailles au niveau européen depuis le début de cet automne. Les 5 pays les plus touchés sont l'Allemagne (102 cas), la France (24), la Pologne (21), le Royaume Uni (18) et l'Italie (18). En France, le passage en risque élevé a été décrété le 21 octobre 2025 suite à la multiplication des cas à la mi-octobre avec, à la différence de la saison précédente, des foyers liés à une contamination par la faune sauvage migratrice qui impacte ainsi fortement les Pays de la Loire.

→ La section œuf de l'UGPVB continue sa participation active au CROPSAV* Bretagne (DRAAF* Bretagne) et fait le relais de toutes les informations de veille et d'évolution de la réglementation. Un travail de retour d'expériences sur les précédents épisodes a également été lancé par la commission sanitaire Œuf de l'UGPVB en collaboration avec les autorités sanitaires afin d'améliorer la prévention et la gestion de crise sur le terrain.

Vers une adaptation du plan de contrôle Salmonelles

Très attendue par la profession, l'ANSES* a publié son avis sur la modification du plan d'échantillonnage dans les élevages de poules pondeuses en juin 2025.

→ La commission sanitaire de l'UGPVB s'est saisie du sujet pour contribuer aux travaux du CNPO* dans le but d'obtenir un assouplissement du plan de contrôle et notamment un arrêt des prélèvements d'environnement, spécificité réglementaire franco-française. Des échanges se sont ainsi tenus durant l'été et l'automne avec la DGA1* qui semble ouverte à une évolution des protocoles.



FILIERE

L'UGPVB fait son entrée au CNPO

A l'occasion d'une modification des statuts du CNPO en juin 2025, l'UGPVB a fait officiellement son entrée au conseil d'administration de l'interprofession, dans le collège élevage.

Fin de l'accord interprofessionnel sur le financement de l'ovosexage

L'année 2025 aura été marquée par les difficultés de financement de l'ovosexage, rendu obligatoire en 2022 pour éviter l'élimination des poussins mâles.

Initialement financé par une Contribution Volontaire Étendue (CVE) collectée par la CNPO, le dispositif a nécessité de longues négociations avant la signature d'un nouvel accord interprofessionnel le 28 février 2025, succédant à celui de novembre 2024.

Cet accord fixait la CVE à 0,39€/100 œufs, puis 0,31€/100 œufs à partir du 1^{er} septembre, et l'étendait à tous les œufs coquilles vendus en France. Mais la baisse de la CVE, combinée à un coût de l'ovosexage stable à 0,88 €/poussin et à des volumes d'œufs vendus plus faibles qu'attendus, a rapidement creusé le déficit du dispositif. Face à un risque d'impayés dès début 2026, le CNPO a décidé le 9 octobre de mettre fin à l'accord au 1^{er} décembre 2025.

Le coût de l'ovosexage sera désormais intégré dans le prix du poussin. Un indice ITAVI* de l'évolution du prix de la poulette d'un jour ovosexée devra permettre de répercuter son coût tout au long de la filière grâce à la loi EGALIM.

→ Consciente des répercussions que cette décision pourrait avoir sur les éleveurs, l'UGPVB s'est fortement mobilisée pour participer aux réflexions menées au sein du CNPO afin que le dispositif retenu impacte le moins possible le maillon élevage.



La section Œufs écrit sa feuille de route pour les 5 prochaines années

Souhaitant clarifier le sens, la finalité et le contenu de son action collective, la section œuf de l'UGPVB a engagé en fin d'année 2024 un audit pour répondre à la question : « Quelle organisation amont pour quel programme d'actions collectives ? ». L'objectif était de redéfinir la vocation et le positionnement de la section au regard des autres OPA régionales et nationales, et d'élaborer une feuille de route stratégique et opérationnelle à horizon 2030.

La mission a été confiée au cluster innovation Valorial, choisi pour sa connaissance des filières agroalimentaires de l'Ouest et son expertise en accompagnement stratégique. Cette réflexion s'est appuyée sur des entretiens individuels avec les 10 OP membres et 2 séminaires collectifs (janvier et février 2025) de co-construction du plan d'actions.

Cette démarche participative a permis de dégager un socle commun d'objectifs et de priorités. L'audit confirme ainsi la légitimité et le rôle central de la section œuf de l'UGPVB (près de 40 % de la production nationale) tout en soulignant :

- La diversité des OP membres (taille, statut, modèle économique),
- La limitation des moyens humains et financiers,
- La nécessité d'une gouvernance et d'une coordination renforcées.

Les travaux ont fait émerger six grands axes structurants :

- Le sanitaire,
- L'économie,
- Le réglementaire et l'environnement,
- L'influence et la représentativité de la section,
- La gouvernance,
- Les moyens, déclinés en grandes actions.

De ce travail a également découlé la mise à jour du règlement intérieur de la section.

Les OP du Grand Ouest au rendez-vous de la transition et du plan filière 2030

La section œuf de l'UGPVB a réalisé son enquête annuelle de prospective pour connaître l'évolution du nombre de bâtiments et de poules sous contrat dans les 18 mois à venir en fonction du mode de production. Le nombre de poules pondeuses dans le périmètre des adhérents de la section devrait augmenter d'environ 1.2 millions d'ici le 31 décembre 2026 sur l'ensemble du parc et cela malgré l'arrêt ou la reconversion de 30% de bâtiments cages. Le taux de poules élevées en modes alternatifs atteindrait ainsi 83%. Ces chiffres reflètent la dynamique des OP du Grand Ouest et démontrent que cette grande région de production saura être un acteur majeur du plan de filière lancé par la CNPO pour atteindre 300 nouveaux bâtiments d'ici 2030.



AGRI-INVEST

La Région Bretagne propose 5 mesures d'aide aux investissements dans le cadre de son dispositif Agri-Invest co-financé par l'UE sur la programmation 2023/2027.

Nature des 5 mesures d'aide :

- Investissements « résilients »
- Investissements « productifs »
- Investissements « biosécurité » (en filières lapins et aviculture)
- Investissements « transformation et vente à la ferme »
- Investissements en ETA et en CUMA

Principe de fonctionnement :

- 100 % dématérialisé via le site internet de la Région : <https://www.bretagne.bzh/aides/>
- Validation d'un Contrat de Transition Agro-Ecologique (CTAE) requis avant tout dépôt d'une demande d'aide sur les mesures : investissements « productifs » et « transformation / vente à la ferme ».

Gestion du programme :

- 4 appels à projet sur la programmation 2023/2027.
- Dépôt des demandes de décembre N-1 à juillet N et instruction au fil de l'eau sur le portail de la Région Bretagne.
- Sélection et validation via 2 commissions par an.

Dispositif	Plancher /Investissements éligibles	Plafond individuel /Investissements éligibles	Plafond GAEC /Investissements éligibles	Taux d'aide	Sélection
« Résilients »	6 000 €	120 000 €	170 000 € 2 associés 200 000 € 3 associés	40%	Pas de sélection
« Productifs »	15 000 €	120 000 €	170 000 € 2 associés 200 000 € 3 associés	25% + majoration possible*	Sur la base du nombre de points CTAE
« Biosécurité »	6 000€	/	/	25%	Pas de sélection

* Majorations : +15% JA ou AB, +10% filière à enjeux de pérennité – plafonnée à 40%

Bilan du 2^{ème} AAP (Appel à projets) – décembre 2024 / juillet 2025 :

- Filière Porc : 142 demandes retenues (9% des dossiers toutes productions) pour 3,7 millions d'€ d'aide dont 75 « productifs » et 63 « résilients » (46 dossiers non sélectionnés)
- Filière Œuf : 33 demandes retenues (2% des dossiers toutes productions) pour 902 527€ d'aide dont 17 « productifs », 15 « résilients » et 4 « biosécurité » (4 dossiers non sélectionnés)

Ouverture du 3^{ème} AAP prévue en décembre 2025.





Source : CNPO

Production d'œufs dans le monde



Sur la décennie de 2013 à 2023, la production mondiale d'œufs a bondi de **25 %**.
(source : IEC - FAO 2023).

2024 :
91 MT (millions TEOC (tonne oeuf coquille) 1)

PODIUM DES 3 PAYS PRODUCTEURS

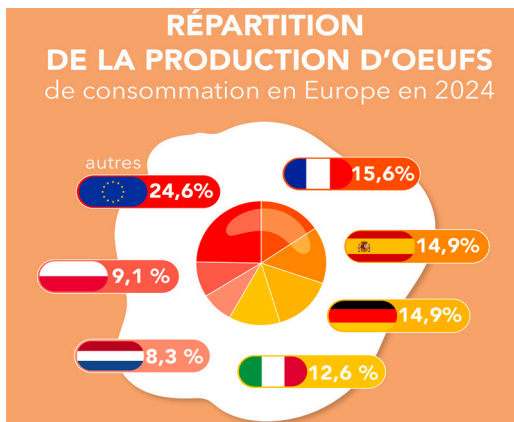
Chine : 31 MT (34 %)
Union Européenne à 27 à égalité avec les USA et l'Indonésie : 6,4 MT (9 %)
Inde : 8,2 MT (7,3 %)

Production d'œufs de consommation en France



2024 :
La France a retrouvé sa position de n° 1 en Europe avec une production de **15,4 Millions d'œufs**.

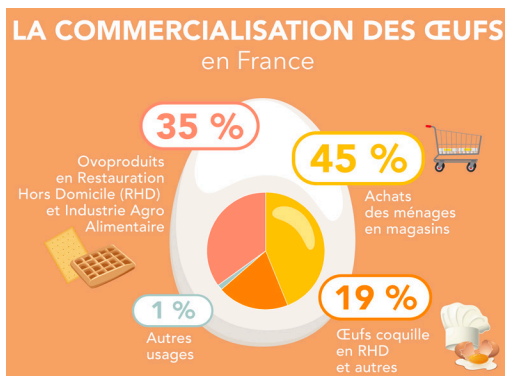
Répartition de la production d'œufs de consommation en Europe



Source : estimation ITAVI d'après IEC, CIRCABC, MEG et sources nationales

Commercialisation d'œufs en France

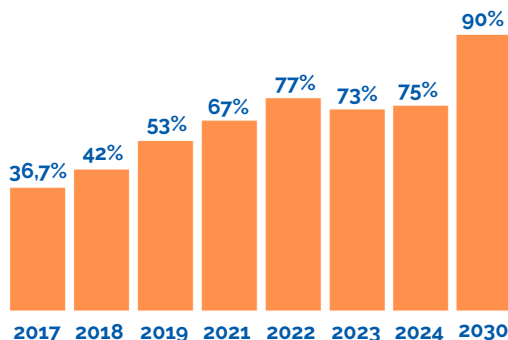
Consommation dynamique à 226 œufs par habitant en 2024



Source : estimation ITAVI d'après SSP, Pordcom et Douanes - Chiffres 2024

La répartition entre les modes d'élevage varie selon le marché considéré (ou segment) : *œuf coquille GMS, œuf coquille RHD ou ovoproduits industrie.*

Évolution de l'œuf alternatif dans la production



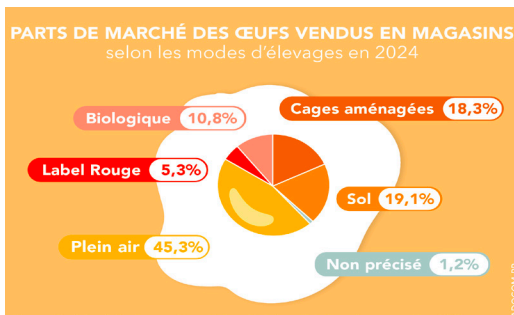
2025 : fin de la vente d'œufs "cages" annoncée par beaucoup d'enseignes de la GMS.

Source : CNPO, ITAVI



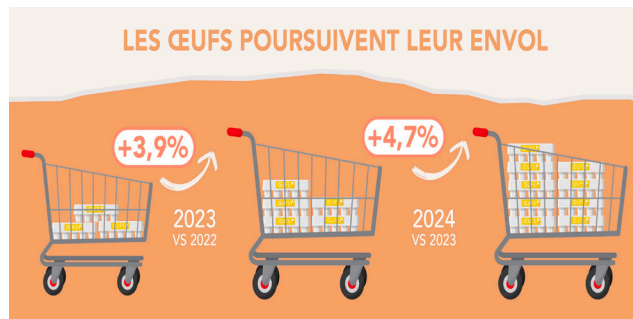
Segment œufs coquille (GMS)

En 2024, les œufs alternatifs représentent près de 8 œufs vendus sur 10 (81,7%) contre 78,6 % en 2023.



Source : France Agrimer d'après IRI. Évolution des achats des ménages en volume 2024

Sur l'année 2024, les achats des ménages ont augmenté de + 4,7% en volume par rapport à 2023, tirés par la hausse des achats d'œufs de poules élevées au sol (+ 6,9 %) et de plein air (+8,1 % hors Label Rouge).

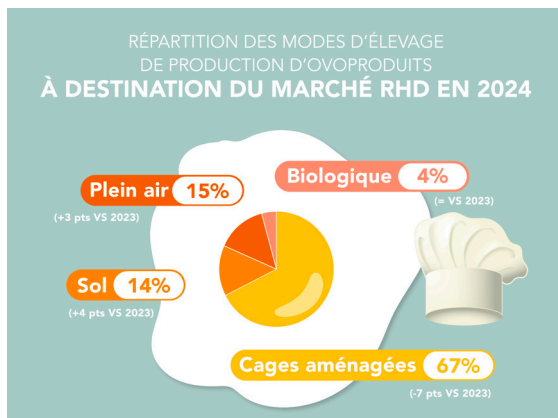


Source : ITAVI d'après Kantar volumes - Worldpanel pour FranceAgriMer

Ovoproduits en RHD

C'est le segment dans lequel l'œuf "cages" occupe encore la plus grande fraction, avec près de **67%** du sourcing de ce segment (vs 75% en 2023).

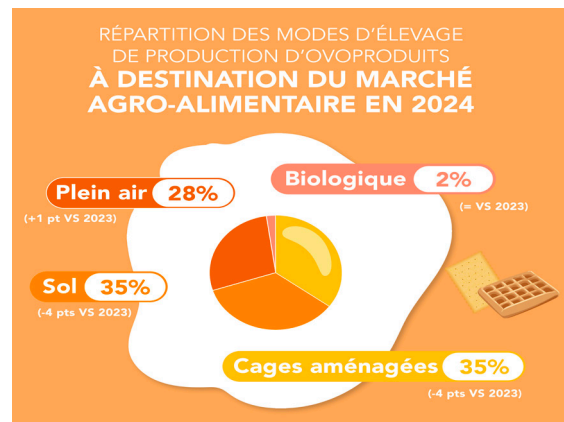
Cela s'explique uniquement par une raison de prix. Dans ce segment, l'œuf intervient comme un ingrédient (plats préparés).



Source : Enquête SNIPO - 2024 ADOCOM-RP

Ovoproduits industrie

La segmentation des ovoproduits du segment industrie évolue très rapidement puisqu'en 2024, l'œuf "cages" ne représente plus qu'environ **35 %** du sourcing d'œufs pour l'industrie de transformation (briocheries, pâtisseries, ...).



Source : Enquête SNIPO - 2024 ADOCOM-RP

RECONQUÉRIR LA PRODUCTION

Michel Cojean

Président de la Section Bovine

CHIFFRES CLÉS



En Bretagne à fin septembre 2025

(VS 12 derniers mois)

Nombre de bovins : -2,87%

Nombre d'élevages : -3,71%

Abattages semaine 42 :

- **-2,54%** en tonnages
- **-2,67%** en têtes

79% des gros bovins de la région sont abattus en Bretagne.

44% des gros bovins abattus dans la région viennent de Bretagne.

Au niveau national

Abattages de gros bovins : -3% en têtes

2025 VS 2024

Importation de viande : 24% (avril 2025)

Point sur le Fond d'Assainissement Régional (FAR) en 2024 :

695 076 € versé aux opérateurs adhérents au FAR* (cf. p.17) dans le cadre des saisies éligibles.

889 dossiers gérés

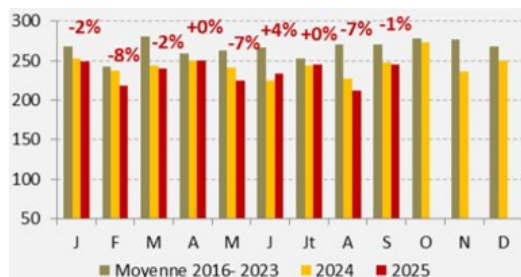
Abattage français de gros bovins (1 000 têtes)

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Normabev

Cumul annuel (Janvier-Septembre 2025) :

2 117 000 têtes -3%/2024

837 000 téc -2%/2024



Évolution des volumes d'abattage européens sur 7 mois

Source : GEB - Institut de l'élevage d'après Eurostat et Anagrafe zootecnica

	2024		2025	
	PART PRODUCTION UE-27* GROS BOVINS %	VACHES %	JB %	GROS BOVINS %
France	21	-1	-5	-2
Allemagne	17	-5	-8	-7
Italie**	9	-3	-3	-2
Irlande	11	-8	-8	-3
Pologne***	10	+6	+6	+2
Espagne	9	+5	+5	+2
UE-27*	100	-4	-3	-3

*UE sans le Royaume-Uni

**Pour l'Italie, les chiffres sont issus de la base nationale de données sanitaires (Anagrafe zootecnica). Le total UE-27 est recalculé en fonction.

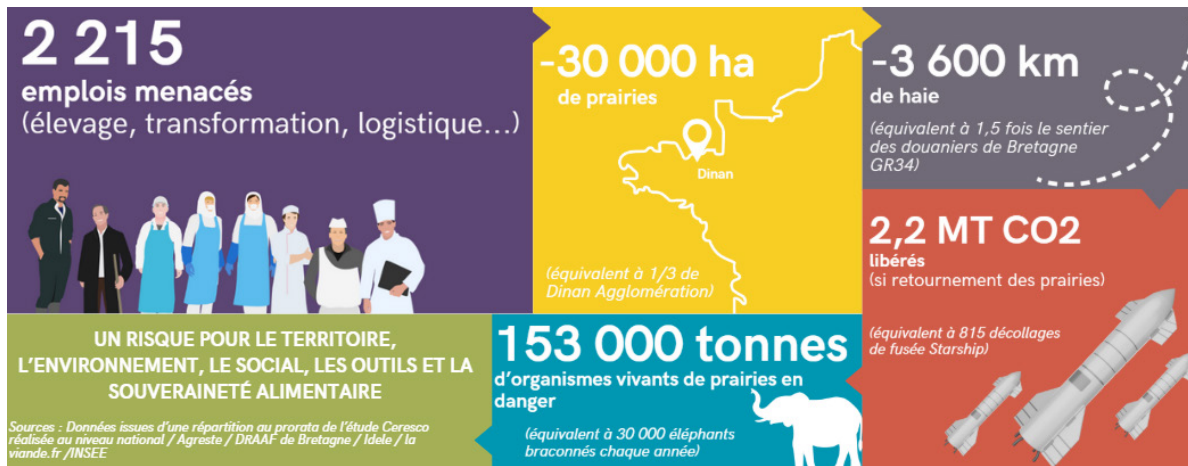
***Les données polonaises présentées ici sont des données Eurostat, corrigées en fonction des variations du commerce extérieur polonais.

Une baisse préoccupante du cheptel

Le constat aujourd'hui en Bretagne

- - 13,6 % de vaches en 10 ans et 23,4 % pour l'allaitant
- 1/5 des Français sont nourris par la production et l'abattage bovine et de veau en Bretagne

D'ici 2030, si la décapitalisation se poursuit :



En réponse, la région Bretagne annonce un plan de filière à 1,5 M € sur 3 ans :

Annoncé lors du SPACE 2025, la Région Bretagne renforce son soutien à la filière viande bovine et veau.

Parmi les mesures annoncées, plusieurs dispositifs viennent renforcer concrètement le soutien aux acteurs de la filière. La dotation jeune agriculteur est ainsi revalorisée à 30 000 €, tandis qu'une aide forfaitaire de 8 000 € est accordée aux nouveaux éleveurs de vaches allaitantes pour accompagner leur installation et leur contribution au renouvellement du cheptel.

L'adaptation du prêt BRIT agricole et la bonification d'intérêt du dispositif Agri Invest (+15 % pour la filière bovine et veau, +5 % pour les SIQO) viennent compléter cet appui financier. La Région soutient également la recherche et l'innovation à travers le programme ÉnergieVeau porté par le CIRVEAU**, visant à améliorer les performances énergétiques et environnementales des élevages.

Enfin, la Région souhaite agir sur l'information et la consommation. Des campagnes de communication seront amplifiées pour mieux faire connaître la qualité des viandes bretonnes. En parallèle, des formations seront proposées aux cuisiniers des lycées bretons afin de valoriser les produits locaux, et l'accès aux marchés publics sera facilité pour les éleveurs grâce à la centrale Breizh Achats, permettant une meilleure présence de la viande régionale dans les collèges et lycées.

***Note :** Le FAR est un dispositif de solidarité, assimilable à une « caisse de secours » plutôt qu'à une assurance. Il intervient uniquement en cas de saisie, selon 7 motifs prédéfinis :

- Cysticercose musculaire localisées, généralisée, forme dégénérée (taenia)
- Sclérose musculaire d'origine métabolique
- Ictère (jaunisse)
- Myosite éosinophilique (sarcosporidiose)
- Mélanose (couleur anormale)
- Altérations et anomalies (tiquetage musculaire) (prise en charge 50 %)
- Processus tumoraux dont le Schwannome

** Voir page 35

Environnement

SIMPLIFIER ET PROGRESSER



Christine Touzé
Présidente commission
environnement



Jean-Michel Nowry

Responsable service environnement

Chloé Morel

Chargée de mission environnement et énergie

Alexis Douillard

Juriste environnement / Droit public



Contribution sur des projets de décrets

DÉCRETS D'APPLICATION DE LA LOI « DU- PLOMB »

La loi dite « Duplomb » a mobilisé le service environnement/juridique tout au long de l'année 2025 (cf. zoom p. 22). A la suite de la promulgation de la loi, le Ministère de la Transition écologique a mis en consultation deux projets de décrets, relatifs à la suppression des réunions publiques et aux seuils ICPE* pour les élevages. L'UGPVB a contribué aux 2 consultations.

→ Le premier projet de décret, relatif à la nomenclature, confirme le relèvement des seuils d'autorisation à l'horizon 2030 (3 000 porcs et 60 000 poules pondeuses), tout en abaissant le seuil d'enregistrement pour les élevages de poules pondeuses. L'UGPVB a signalé dans sa contribution que cette échéance est trop tardive et a demandé un relèvement du seuil autorisation dès 2026, sans baisse parallèle du seuil d'enregistrement pour les élevages de poules pondeuses.

→ A l'occasion de la consultation sur le second projet de décret, l'UGPVB a rappelé que le site internet type « forum », prévue en procédure d'autorisation, expose les éleveurs et leur famille et donc dissuade les projets. Dans la mesure où le site internet reste à ce jour obligatoire, l'UGPVB a également demandé qu'il soit mis gratuitement à disposition des éleveurs par les services de l'Etat.

DÉCRETS ET ARRÊTÉS MFSC

En septembre 2025, la France a notifié à la Commission Européenne les projets de décrets et d'arrêtés relatifs à la réglementation visant à établir un socle commun d'innocuité pour les Matières Fertilisantes et Supports de Culture (MFSC). L'UGPVB, par l'intermédiaire de LCA, a renouvelé sa position contre l'introduction de critères bactériologiques pour les effluents d'élevage normés, et pour le classement de tous les effluents bruts issus d'élevages dans une catégorie spécifique, exemptée de contraintes supplémentaires en termes d'analyses.

ICPE

PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Les accidents ou incidents survenant sur une ICPE devront être déclarés à partir du 1^{er} janvier 2026, via une téléprocédure sur internet. En amont de cette mise en œuvre, l'UGPVB et plusieurs OP ont participé à des tests avec les services du ministère de l'Environnement. Une information a été adressée aux OP.

RENCONTRES AVEC L'ADMINISTRATION

L'UGPVB, en collaboration avec la CAB*, a rencontré les services de l'Etat dans les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère pour échanger sur l'instruction des dossiers ICPE.

ICPE (suite)

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

L'UGPVB a apporté un appui méthodologique et juridique à 3 OP, dans le cadre de contentieux administratifs sur des projets d'élevage. Objectif pour 2026 : valoriser les différents retours d'expérience pour proposer une méthode collective permettant autant que possible de réduire le risque d'annulation d'actes administratifs au contentieux (dans la rédaction des dossiers et l'accompagnement des procédures).

RÈGLES D'EXPLOITATION « IED »

A la suite de l'adoption en 2024 de la directive « IED* » révisée, la Commission européenne doit adopter d'ici septembre 2026 un règlement qui établira les règles d'exploitation applicables aux futurs élevages IED. L'UGPVB a participé à différents groupes de travail pilotés par LCA*, les instituts techniques (IFIP et ITAVI) et a appuyé l'organisation d'une visite d'élevage dans les Côtes-d'Armor le 17 juin à destination des services du ministère de l'Environnement (DGPR). L'objectif est d'alimenter la position de la France dans le cadre des discussions européennes.

Gestion des eaux pluviales

Dans le cadre du groupe de travail co-piloté par la CAB et l'UGPVB, une information sur les attendus réglementaires des dossiers ICPE sur le volet « gestion des eaux pluviales » a été produite par l'UGPVB (Objectif 1). Le volet technique sur des solutions de gestion des eaux pluviales adaptées au contexte de l'élevage se poursuivra en 2026 (Objectif 2).

PARC MARIN D'IROISE

L'UGPVB et la Chambre d'agriculture du Finistère, ainsi que plusieurs OP ont apporté leur contribution à la consultation publique sur le futur plan de gestion 2025-40 du Parc marin d'Iroise. Objectif : demander l'établissement de règles objectives sur les avis simples ou conformes pour plus de lisibilité et moins de contentieux.

ÉTUDE SUR LA CONSOMMATION D'EAU

La CAB, l'UGPVB et les OP porc ont démarré courant 2025, une étude sur la consommation en eau des élevages de porcs. L'objectif est de réaliser une centaine d'enquêtes auprès d'éleveurs pour mesurer en situation réelle les volumes d'eau prélevés, et les croiser avec les systèmes et pratiques d'élevage. L'étude va se dérouler sur l'année 2026.

Développement durable

RSO INAPORC : VOLET ENVIRONNEMENT

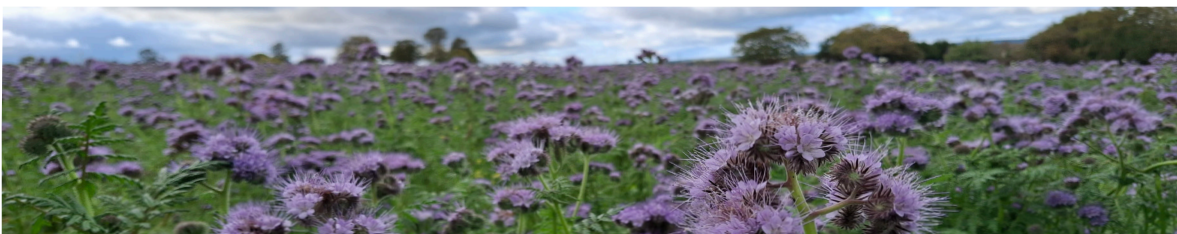
L'UGPVB a participé activement, aux côtés d'OP, au groupe de travail «environnement amont» de la RSO Inaporc, animé par LCA Pôle animal. L'objectif de ce groupe de travail, en collectant l'expertise terrain des OP, est d'une part de consolider les hypothèses permettant d'atteindre les objectifs ambitieux de -25% de baisse des gaz à effet de serre et d'ammoniac à l'horizon 2035. D'autre part, le groupe de travail doit préparer le déploiement auprès des éleveurs et des OP d'un outil de suivi de la réalisation de ces objectifs.

PRÉVENTION DES RISQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les élevages ICPE en régime autorisation doivent respecter des prescriptions supplémentaires pour la prévention des risques accidentels. Cela implique notamment le recensement et la signalisation sur site des zones à risques d'incendie et la mise en place de consignes écrites pour les opérations comportant des risques. Pour rappel, un groupe de travail UGPVB avait réalisé un document technique en juin 2023, diffusé à l'ensemble des techniciens des OP.

GESTION DES DÉCHETS D'ÉLEVAGE

En coordination entre l'UGPVB, le CRAVI* et les OP, un courrier a été adressé aux entreprises pharmaceutiques mettant en marché des médicaments vétérinaires à destination des éleveurs de porcs et de volailles. L'objectif est de les interroger sur les modalités prévues de collecte et recyclage des emballages vides de médicaments, qui est obligatoire depuis janvier 2025.



* Voir page 35



Jean-Michel Nowry
Responsable service
environnement

Réforme de la procédure d'autorisation ICPE suite à la Loi « industrie verte »

La loi dite « industrie verte » adoptée en octobre 2023 a introduit de profondes modifications à la procédure d'autorisation ICPE, y compris pour le secteur de l'élevage, alors même qu'il n'était pas explicitement visé au départ par le législateur. Grâce à l'adoption de la loi « Duplomb » en août 2025, les élevages n'auront plus l'obligation (pour les dossiers déposés après le 14 août) d'organiser 2 réunions publiques dans le cadre de leur consultation. Mais les autres modifications introduites par la loi « industrie verte » resteront en vigueur :

- La phase d'instruction du dossier par les services de l'Etat et la phase de consultation du public, qui historiquement se succédaient, sont désormais fusionnées en une seule et même phase : la procédure prévoit désormais une phase commune d'examen et de consultation d'une durée de 3 mois. Cela implique qu'une partie des échanges entre l'administration sur le contenu du dossier ont lieu alors même que ce dossier est soumis à l'avis du public, ce qui est source d'inconfort pour le porteur de projet et son conseiller.
- La durée effective de la consultation publique, auparavant de 30 jours, est de fait allongée à 3 mois, ce qui allonge d'autant la durée d'exposition pour le porteur de projet.
- Enfin, un site internet dédié à la demande d'autorisation de l'élevage devra être mis en ligne. Celui-ci doit notamment permettre à tout un chacun, y compris anonymement, de donner en ligne son avis sur le projet.

Dans ce contexte de réforme de la procédure d'autorisation, l'UGPVB a assuré un rôle de veille et d'information des OP :

- Rédaction d'une « Info Environnement » dédiée, à destination de tous les techniciens environnement.
- Proposition d'une formation à destination des éleveurs pour préparer l'organisation d'une réunion publique. Proposée en juin, la formation n'a pas pu se tenir faute d'un nombre suffisant de participants. Avec l'adoption de la loi «Duplomb», la commission environnement UGPVB souhaite qu'une formation méthodologique sur la communication autour des projets des éleveurs soient proposée aux OP en 2026.
- Rencontre de la Compagnie des commissaires enquêteurs : suite à cette rencontre, l'UGPVB a pu informer les OP sur le rôle des commissaires enquêteurs dans la nouvelle procédure, le choix du prestataire pour le site internet et plus largement sur l'intérêt pour le porteur de projet de se rapprocher du commissaire enquêteur dès que celui-ci est désigné.
- Intervention des DREAL* Bretagne et Pays de la Loire auprès des techniciens environnement des OP lors de la Journée « Actu environnement Grand Ouest » de mai, co-organisée avec l'URCA* et l'UNGP*.



Chloé Morel
Chargée de mission
environnement et énergie

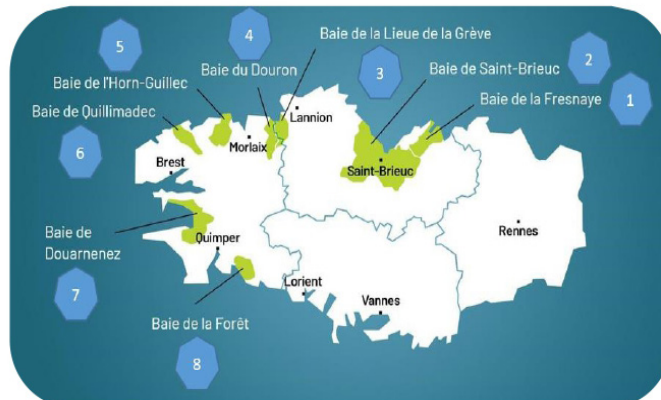
Un Programme d'Action Régional nitrates non satisfaisant

L'arrêté régional PAR 7 signé en mai 2024 a marqué la profession par sa complexité et la difficulté pour les agriculteurs de se l'approprier. Bien que l'UGPVB, avec le CAR environnement, ait demandé une réelle simplification du PAR 7, notamment en excluant les mesures sur le plafonnement de la Balance Globale Azotée (BGA) à 20 uN/ha dans les Bassins Versants Agues Vertes (BVAV), sur le contrôle des ouvrages de stockage et sur la télédéclaration des plans de fumure pour les ICPE, celles-ci figurent pourtant dans l'arrêté.

Un accord signé à l'été 2024 entre la Préfecture, la CAB et Eau et rivières de Bretagne, a lancé la révision du PAR dans le but d'en simplifier les mesures. Le PAR 7 révisé devait entrer en vigueur en septembre 2025. Toutefois en mars 2025, deux jugements du Tribunal de Rennes sur la politique « Nitrates » en Bretagne ont conduit le Préfet à repousser l'échéance de révision du PAR à septembre 2026. Par ce délai supplémentaire, le plafonnement et la télédéclaration de la BGA en BVAV sont finalement applicables depuis le 1^{er} octobre 2025. L'UGPVB, conjointement au CAR environnement, a renouvelé auprès des services de l'Etat sa demande d'exclusion de cette mesure du PAR 7 ainsi que du futur PAR révisé. L'UGPVB a également réitéré sa position auprès des services du Préfet contre l'introduction des mesures sur les ICPE dans le PAR.

En parallèle, la fin de la phase volontaire d'engagement dans les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) s'est clôturée en septembre 2025. L'État doit maintenant évaluer les engagements et résultats des exploitations dans ces zones, ce qui pourra entraîner, le cas échéant, des contraintes réglementaires individuelles.

Localisation des huit bassins versants algues vertes

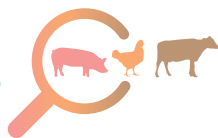


Source : Cour des comptes à partir de la cartographie Préfecture de Bretagne

CHIFFRES CLÉS

2 journées "Actu Environnement"
1 info Environnement
22 mails d'informations aux référents et services environnement
4 groupes de travail thématiques

8 consultations des référents des OP
5 réunions de la commission environnement
1 intervention auprès de l'École d'Ingénieurs en Agriculture
(Unilasalle Beauvais)



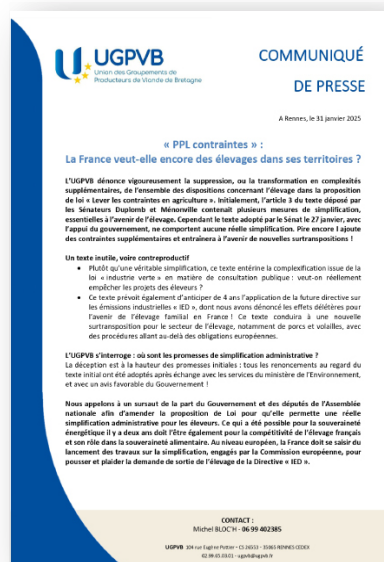
Alexis Douillard
Juriste environnement /
Droit public

Simplifications des normes : Loi « Duplomb » et suites

La fin de l'année 2024 et l'année 2025 ont été marquées par l'examen de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite loi «Duplomb». Dans la continuité du projet de loi d'orientation agricole, l'UGPVB a transmis, en amont de l'examen du texte, ses propositions de simplification aux organisations professionnelles agricoles nationales (LCA et FNSEA) ainsi qu'aux parlementaires.

L'objectif était d'ancrer durablement ces demandes de simplifications administratives et de faire inscrire un maximum d'entre elles dans la proposition de loi.

Fin janvier, l'UGPVB s'est exprimée par voie de presse pour dénoncer le fait que le vote du Sénat ait vidé de sa substance les mesures de simplification proposées initialement dans la proposition de loi «Duplomb».



L'examen parlementaire de la loi : un parcours mitigé

Au Sénat comme à l'Assemblée Nationale, les échanges nourris avec les OPA nationales et les parlementaires bretons ont permis le dépôt de nombreux amendements issus des propositions de l'UGPVB. L'article 3, consacré aux ICPE élevage, a ainsi été amendé à plusieurs reprises en commission des affaires économiques (exemples : reconnaissance de la spécificité des élevages au sein des ICPE, retour au dispositif d'autorisation antérieur à la loi Industrie verte). Cependant, ces avancées ont systématiquement rencontré l'avis défavorable du gouvernement ou ont été balayés par la motion de rejet votée à l'Assemblée Nationale.

Promulgation de la loi « Duplomb » : un bilan décevant sur les ICPE élevage

Promulguée le 13 août 2025, la loi comporte deux mesures principales concernant les élevages de porcs et de poules pondeuses :

- La suppression des réunions publiques d'ouverture et de clôture dans les procédures d'autorisation environnementale, remplacées par une permanence du commissaire enquêteur (mesure immédiatement applicable).
- Le relèvement des seuils d'autorisation ICPE pour les élevages de porcs et de poules pondeuses, mais uniquement à l'horizon 2030.

Face aux avancées limitées de cette loi en matière de simplifications administratives, la ministre de l'agriculture s'est engagée, lors du vote, en faveur de la construction d'un cadre juridique spécifique aux élevages, distinct du dispositif ICPE.

A RETENIR : la Loi « Duplomb » ne modifie pas les seuils actuels de l'autorisation environnementale. Ces derniers restent fixés à 2000 emplacements en porc et 40 000 emplacements en volailles jusqu'à 2030, sauf évolution législative d'ici là. Contrairement à ce qui était annoncé, aucune modification n'est attendue en septembre 2026.

Énergie

ANALYSER ET DÉCIDER



Jérôme Orvain
Président comité de
pilotage électricité



Chloé Morel
Chargée de mission
environnement et énergie



Offrelec'Ouest : achat groupé d'électricité

OPTIMISATION DES CONTRATS

- Veille tarifaire, marché et réglementaire, via notre conseiller MTAIR.
- Achats des volumes d'énergie sur le marché, pour fixer le prix 2026.

SUIVI DU GROUPEMENT D'ACHAT

- Rencontres régulières avec le fournisseur ENI.
- Relais et suivi des réclamations et des demandes des adhérents.

PREPARATION DE LA PROCHAINE DÉMARCHÉ

- Choix du consultant expert en énergie.
- Choix du prestataire développeur pour la réalisation du site d'inscription.
- Suivi de la création du site.
- Ouverture des inscriptions en ligne.
- Séminaire de réflexion sur la future stratégie d'achat (à partir du 1^{er} janvier 2027).

Des prix à la baisse dans un contexte apaisé

L'année 2024 a été marquée par une baisse continue des prix. Le comité de pilotage (COFIL) électricité avait alors décidé d'activer l'option de poursuivre le contrat pour une année optionnelle jusqu'à fin 2026. L'année 2025 a donc débuté par la fixation des tarifs 2026, sous forme de prix fixes (au contraire de la fixation des 3 précédentes années qui s'est faite sous forme "dynamique"), toujours dans une tendance baissière et en dessous des tarifs du marché (-5% sur 4 ans).

En 2025, le COFIL a poursuivi la préparation du prochain appel d'offre pour un début du contrat au 1^{er} janvier 2027. A cet effet et pour faciliter les inscriptions, un site d'inscription en ligne a été créé. Les inscriptions se sont tenues du 15 septembre au 31 octobre 2025 et ont regroupé près de 1090 compteurs représentant 880 élevages.

En parallèle, un séminaire de réflexion sur la future stratégie d'achat a permis au groupement d'achat de définir les conditions de choix du prochain fournisseur.

Le COFIL électricité entend poursuivre son travail d'optimisation des prix afin de continuer à fournir la meilleure offre possible au groupement d'achat.

+ CHIFFRES CLÉS

Un prix d'achat moyen Offrelec'ouest inférieur de 5% par rapport au prix du marché sur la période 2023-2025.

Un surcoût évité de 11M€ depuis la crise énergétique de 2022.

Un prix moyen pour les compteurs C5 équivalent à celui du tarif réglementé de vente EDF entre 2023 et 2026, malgré la crise énergétique.

TENDRE VERS L'EXCELLENCE



David Riou
Président
OS Porc Bretagne



Laurie Detrimont
Responsable
service sanitaire



Magali Briand
Technicienne
qualité et sanitaire

BIOSÉCURITÉ ÉLEVAGE

- Promotion de l'audit biosécurité PIG CONNECT auprès des OP et des éleveurs.
- Suivi de la mise en œuvre des règles de biosécurité au sein des élevages grâce à l'analyse des résultats des audits biosécurité.
- Mise en place d'une dynamique de mobilisation des OP par des bilans trimestriels.
- Suivi du dispositif d'aide de l'Etat à la réalisation d'audit biosécurité PIG CONNECT auprès des petits détenteurs.

SUITE DE L'EXERCICE PI-ZHU

- Restitution d'exercice de dépeuplement d'élevage « sur table » au sein de 2 élevages.
- Participation à un exercice de mise en situation d'un cas de FPA en faune sauvage dans le Morbihan.
- Valorisation auprès des éleveurs de l'exercice mené en 2022 pour tester le matériel et le protocole de dépeuplement au sein d'un élevage.

PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LE SDRP

- Animation de la charte de protection des élevages négatifs et intermédiaires SDRP.
- Suivi du programme de recherche appliquée contre le SDRP mené par l'ANSES*.
- Réflexions pour contenir le budget dédié à la charte.
- Évolution des protocoles d'intervention.
- Suivi et surveillance des souches SDRP circulant en Bretagne en lien avec les vétérinaires, les firmes pharmaceutiques, les laboratoires et l'ANSES.

ÉPIDÉMIOLOGIE DES GRIPPES

- Animation du dispositif RESAVIP.
- Enquête de la couverture vaccinale antigrippale des éleveurs de porcs et des vétérinaires praticiens.
- Conférence de presse sur les risques de grippe zoonotiques.
- Lancement du projet DEVIM*, étude de la transmission de virus influenza à l'interface porc-homme avec l'ANSES et le CHU de Rennes.
- Participation au Comité grippe zoonotique copiloté par l'ARS* Bretagne et DRAAF* Bretagne.

PROJET AVEC LES FÉDÉRATIONS BRETONNES DE CHASSE

- Poursuite de l'élaboration d'un projet pour modéliser le risque FPA en fonction de la dynamique de population de sangliers.
- Contribution à la réalisation d'une note des fédérations de chasseurs : « sangliers et exploitations porcines ».

Bientraitance et bien-être animal

PARTICIPATION ET VEILLE DE L'OS PORC BRETAGNE

- Groupe Technique « Sujets porcins » de la DGAL*.
- Commission bientraitance d'INAPORC.
- Commission Bientraitance Animale RSO INAPORC.
- Réseau technique BEA Porc de LCA

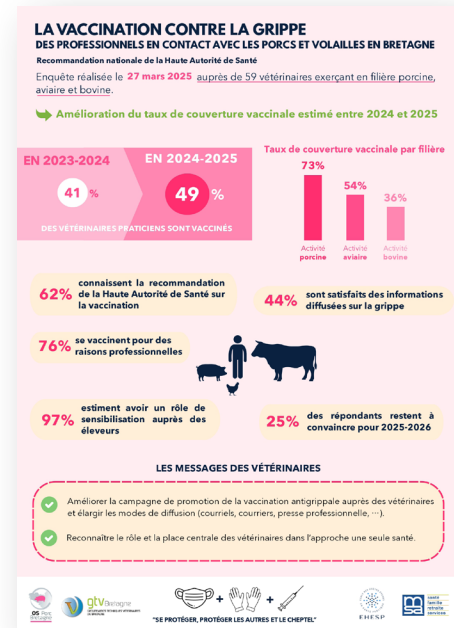
Renforcer la biosécurité des élevages

L'apparition de la fièvre porcine africaine (FPA) aux frontières italienne et allemande rappelle l'urgence de protéger les élevages. En partenariat avec le GTV* Bretagne, l'OS Porc Bretagne participe au dispositif national Pig Connect Biosécurité 2025, porté par l'État, qui cible les petits détenteurs. Pour ce faire, des auditeurs de la CAB, du GDS* Bretagne et des OP ont été mandatés pour accompagner ces éleveurs.

Épidémiosurveillance des grippes : une approche « Une seule santé »

Le réseau RESAVIP, animé en Bretagne par l'OS Porc Bretagne, assure la surveillance des virus grippaux en élevage pour en détecter toute émergence ou évolution. Dans une approche « Une Seule Santé », plusieurs actions ont été engagées. Deux enquêtes menées avec l'EHESP* et Santé publique France ont permis d'évaluer la couverture vaccinale antigrippale des éleveurs et des vétérinaires.

Ces travaux ont abouti à la création de supports de communication et à l'organisation d'une conférence réunissant les acteurs de la santé animale et humaine le 13 novembre dernier. Par ailleurs, le projet de recherche DEVIM vise à mieux comprendre la circulation croisée des virus entre l'homme et le porc. Il repose sur deux volets : RESAVIP, déclenché lors d'épisodes cliniques chez les animaux, et COHORTE, conduit dans cinq élevages infectés de manière enzootique. L'OS Porc Bretagne participe également au Comité grippe zoonotique, copiloté par l'ARS* et la DRAAF* Bretagne, favorisant la coordination régionale en matière de prévention.



Simulation grandeur nature : gestion d'un foyer de FPA en faune sauvage

La DDPP* du Morbihan a conduit un exercice de simulation pour tester la gestion d'un foyer de FPA chez les sangliers. De la découverte d'un cadavre jusqu'à la maîtrise des débouchés des viandes issues des zones réglementées, toutes les étapes ont été simulées.

L'OS Porc Bretagne et les OP se sont particulièrement distinguées par leur réactivité, leur expertise et la qualité de leur coordination. Le retour d'expérience a mis en évidence plusieurs pistes d'amélioration : élargir la composition du centre opérationnel départemental, créer des outils de partage rapide de données et clarifier les rôles de chaque acteur. Cet exercice, d'une ampleur exceptionnelle, souligne l'importance de la préparation collective.

Les enseignements tirés serviront à affiner les protocoles et à renforcer la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, des éleveurs aux distributeurs.

Qualité

CONFORTER LES DÉMARCHES COLLECTIVES



Jean-Pierre Simon
Président
commission qualité



Laurie Detrimont
Responsable
service sanitaire



Cynthia Aubin
Assistante qualité

DÉMARCHE LE PORC FRANÇAIS

- Proposition d'évolution du cahier des charges et du plan de contrôle.
- Renforcement du suivi du plan de contrôle externe.
- Suivi du référencement des élevages.

SUIVI DES DÉMARCHES VPF ET LPF

- Suivi des engagements et contrôle des référencements.
- Gestion des non-conformités liées à la traçabilité.

FIABILISATION DES DONNÉES BD PORC

Délégation de gestion de l'association BD PORC pour assurer, en Bretagne, la mise à jour ou le suivi des :

- Données des déclarations d'activité porcines (informations métiers et élevages)
- Indicateurs qualité (VPF, QT, LPF)
- Indicateurs sanitaires
- Requêtes de contrôle des données.

DÉPLOIEMENT PIG CONNECT

Promotion des différentes applications de PIG CONNECT auprès des OP via des mails et notes d'information.

RÉASSURANCE QUALITÉ

Proposition de mise en œuvre de procédures pour conforter le suivi des élevages.



Deux nouveaux critères d'élevage à contrôler et à justifier par les OP

Afin de renforcer le suivi qualité des élevages des OP, l'AOP Porc Grand Ouest a validé d'adosser aux items de la démarche Le Porc Français, le contrôle des critères suivants : présence d'eau sur l'aire d'attente et renseignement des fiches monitoring des morsures. Ces points supplémentaires, intégrés aux plans de contrôle internes et externes, visent à assurer aux clients une surveillance accrue des conditions d'élevage.

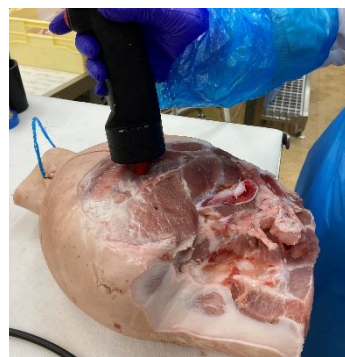
Le renforcement du suivi des contrôles externes de la démarche Le Porc Français

La démarche Le Porc Français nécessite un renforcement du suivi qualité au sein des élevages. Pour atteindre cet objectif, les OP de l'AOP Porc Grand Ouest au sein de la commission qualité ont identifié de nouvelles règles de suivi. Une attention particulière est portée à la levée des écarts identifiés lors des contrôles réalisés par les Organismes Certificateurs. Tout écart non résolu dans un délai de quatre mois entraîne le déréférencement immédiat de l'élevage concerné.

Afin d'éviter ces situations, l'AOP Porc Grand Ouest a instauré un dispositif de suivi précis permettant à chaque OP de vérifier chaque mois, l'avancement des levées d'écarts. Grâce à l'implication des services qualité des OP, le nombre de déréférencements demeure particulièrement faible.

Projet R&D Dataporc

Depuis 2021, l'UGPVB pilote un projet visant à évaluer trois technologies pour prédire la qualité technologique de la viande de porc en conditions industrielles. Les essais, réalisés par l'IFIP, UNIPORC et dans quatre abattoirs (BIGARD/SOCOPA, ABERA, KERMENÉ, COOPERL), ont conduit au choix d'un appareil combinant précision de prédiction et maintien de la traçabilité de la carcasse, assurant ainsi le lien avec l'élevage d'origine. Par ailleurs, l'élaboration d'un critère synthétique, inspiré du TMP, est envisagée afin de faciliter le suivi des résultats de qualité de viande pour les éleveurs. Les résultats de cette étude, finalisée en mars 2025 ont été présentés aux financeurs ainsi qu'aux OP et abatteurs. La prochaine étape consisterait maintenant à identifier un abattoir volontaire pour tester cet appareil en mode routine.



CHIFFRES CLÉS

Notification des mouvements d'animaux dans BD PORC

92% des mouvements sont notifiés dans les délais réglementaires, soit avant 7 jours.

TATOUA : 1 527 liens actifs.

Référencements des élevages de porcs professionnels

3 698 sites LPF (66% des sites actifs)

4 174 sites VPF porcs charcutiers (89% des sites actifs)

1 670 sites VPF cochons (89% des sites actifs avec truies)

ORGANISER LA PRODUCTION



Mathilde Roux
Directrice UGPVB



Dominique Bellanger
Directeur URCA Pays de la Loire

- Promotion des outils de structuration de la production que sont les OP et les AOP auprès des pouvoirs publics, parlementaires nationaux et européens, ministères... pour gagner en compétitivité et obtenir une juste rémunération des éleveurs.
- Réforme de l'Organisation Commune de Marché (OCM) : proposition d'amendements pour améliorer le fonctionnement de l'AOP.
- Gestion collective des débouchés.
- Suivi qualité VPF/LPF.
- Offre d'achat groupé en électricité : démarche Offrelec'Ouest.

PRÉVISION DE L'OFFRE MÂLES ENTIERS/IMMUNOCASTRÉS ET CASTRÉS

Depuis 2024, 9 OP membres de l'AOP partagent leurs informations pour prédire l'évolution de la production (à 2/3/4 et 5 mois) selon les pratiques d'élevage. Seules les données globalisées sont restituées. Un outil automatisé a été développé pour faciliter la transmission et le traitement des informations.

PRÉVISION DE L'OFFRE SEMAINE S+1

Pour assurer la mission d'adaptation de la production aux besoins du marché, un outil de prévision de l'offre à semaine S+1 a été développé. Les OP membres de l'AOP transmettent chaque semaine leurs données et disposent, dès le jeudi matin d'informations quant à l'offre prévisionnelle globale de porcs charcutiers. Dès le lundi matin, un suivi des écarts prévisionnel/réalisé est disponible. Sur la base de cet outil, opérationnel depuis 2 ans, les OP disposent d'informations pour potentiellement gérer par anticipation et collectivement la fluidité.



Programmes opérationnels : la profession reste mobilisée pour l'élevage

Dans le cadre de la révision du Plan Stratégique National, l'AOP Porc Grand Ouest a transmis au ministère de l'Agriculture, en mars 2025, des propositions de programmes opérationnels dédiés à la production porcine. Ces outils collectifs, déjà utilisés avec succès dans les filières fruits et légumes, constitueraient un levier structurant pour accompagner les projets de modernisation, de compétitivité et de durabilité des élevages.

Depuis 2021, l'AOP Porc Grand Ouest s'est fortement mobilisée sur ce dossier, à travers de nombreux échanges avec le cabinet du ministre et la DGPE*. Ces démarches visaient à démontrer la pertinence d'un dispositif collectif adapté aux réalités de la filière porcine.

Malgré cette mobilisation constante, aucun signal politique n'a été donné concernant l'ouverture de programmes opérationnels pour le secteur porcin. L'AOP Porc Grand Ouest a également sollicité un rendez-vous auprès de la ministre de l'Agriculture le 24 juillet 2025, afin de présenter ses propositions et de rappeler les enjeux économiques et territoriaux liés à cette mesure.

À ce jour, cette demande est restée sans réponse, alors même que la création, en juillet 2025, d'un programme opérationnel pour le lait biologique montre que ce levier est désormais mobilisable par l'État français.

L'AOP Porc Grand Ouest maintient sa position et sa mobilisation, convaincue que la structuration collective de la production constitue un outil essentiel pour renforcer la souveraineté alimentaire et accompagner les transitions de la filière porcine.

OP et AOP : structurer la production pour redonner du pouvoir aux producteurs

Depuis trois ans, l'AOP Porc Grand Ouest conduit un travail commun avec POP Lait et le CERAFEL pour promouvoir, au niveau national et régional, le rôle stratégique de l'amont agricole dans la compétitivité et la souveraineté de la production française. L'objectif est de faire reconnaître la structuration de la production comme un levier essentiel des politiques agricoles, permettant aux producteurs de retrouver un pouvoir économique collectif face aux autres maillons de la chaîne.

Ce travail de fond a conduit, en 2025, à un renforcement du dialogue avec les pouvoirs publics. L'AOP Porc Grand Ouest a rencontré à plusieurs reprises le ministère de l'Agriculture et ses services, des députés de différents horizons politiques, ainsi que les Présidents des Régions Bretagne et Pays de la Loire, afin de présenter des propositions pour consolider le rôle économique des OP et AOP et favoriser un amont plus structuré et plus influent.

Parallèlement, la révision de l'Organisation Commune de Marché (OCM) engagée fin 2024 a offert l'occasion de prolonger ce travail au niveau européen. Dans ce cadre, l'AOP Porc Grand Ouest, POP Lait et le CERAFEL ont formulé et transmis conjointement plusieurs amendements à Céline Imart (Parlement européen) et à Éric Sargiacomo (DGPE), afin de renforcer la reconnaissance et l'efficacité économique de l'amont organisé, au service de la durabilité et de la souveraineté de la production agricole française.

La position de l'AOP Porc Grand Ouest reste constante : la structuration de la production n'est pas un dispositif administratif, mais une organisation économique collective, indispensable à la stabilité des marchés et à la pérennité de l'agriculture française.



* Voir page 35

Communication

PROMOUVOIR LE MÉTIER



Lydia Le Clère
Présidente commission
communication
UGPVB-CRP



Émilie Charpentier
Responsable
communication



Laëtitia Gatel
Chargée de communication
Laurène Fouasson
Stagiaire communication

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

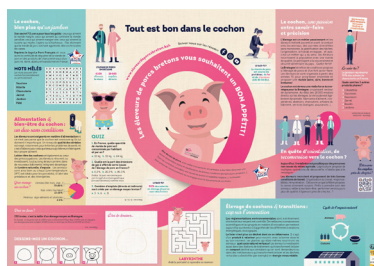
Les éleveurs à la rencontre du public sur des événements/salons :

- **Compétition des métiers** fin janvier à St Brieuc
- **Foire de Rennes** du 28 au 30 mars
- « **La Ferme se rebelle** » Agriculteurs de Bretagne/Brest Bretagne Handball le 19 mars à Brest
- **Mise à disposition d'outils de communication** : AgriDeiz (mars), salon Terre et Mer (mai) à Lorient, Festi'Trail Pom&Musette (oct.) à Plestan
- **Animations proposées** : quizz « questions pour un cochon », dégustations, tatouages, goodies...



A TABLE AVEC DE NOUVEAUX SETS DE TABLE !

70 000 nouveaux sets de table « *Tout est bon dans le cochon* » ont été édités et mis à disposition des OPA. Ces sets de table au contenu ludique et pédagogique, sont à disposition des éleveurs dans le cadre de repas festifs (portes-ouvertes, fête des écoles, agrifêtes...). Ils ont remporté un vif succès lors de leur 1^{ère} sortie officielle à la Pig&Run.



PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- Animation sur Facebook et Instagram « **Les éleveurs de porcs bretons** »
- **Nouveauté** : une page LinkedIn UGPVB pour suivre nos travaux, nos actions, nos positions... !

Un réseau d'ambassadeurs pour parler du métier aux jeunes

Face au défi du renouvellement des générations, la commission communication UGPVB-CRP a constitué un réseau commun aux OP, réunissant éleveurs et techniciens communicants. L'objectif : permettre aux éleveurs d'aller à la rencontre des jeunes dans les collèges et lycées pour parler de leur métier. A ce jour, 12 "ambassadeurs" composent ce réseau. Une formation aura lieu début 2026 pour les former à la prise de parole auprès des jeunes. Le réseau des lycées agricoles sera ensuite informé de ce dispositif, ainsi que le réseau interne (Anefa...). Merci aux OP qui se sont mobilisées ! Le réseau reste ouvert à de nouvelles participations !

Les éleveurs ont du cœur : 15 360 côtes de porc pour les plus démunis



Le concours « De l'Art ou du Cochon » s'est achevé sur une note de solidarité, fidèle à la tradition des 5 dernières éditions. Plus de 15 000 côtes de porc ont été offertes aux Banques Alimentaires en janvier 2025, lors d'une remise de don organisée dans les locaux de la Banque Alimentaire du Morbihan à Vannes. Ce don a été rendu possible grâce à une cagnotte de plus de 10 000 €, récoltée lors de la vente des cochons en papier mâché, décorés par les élèves. Un geste fort qui rappelle la vocation nourricière des éleveurs. Seul bémol : le manque de relais médiatique pour mettre en lumière cette belle initiative.

Franc succès pour la 1^{ère} édition de la Pig&Run

Le 18 mai 2025, les éleveurs de porcs bretons ont créé l'événement avec la première édition de la Pig&Run, une course nature et festive de 24 km à travers la Ria d'Étel (Morbihan). Inspirée du marathon du Médoc, cette épreuve inédite a réuni 500 coureurs et 200 acteurs de la filière, avec un départ et une arrivée au cœur d'un élevage de porcs, des ravitaillements à base de cochonnaille offerts par les partenaires de la filière, et un grand banquet autour d'un cochon grillé pour près de 1000 convives. Au-delà du sport et de la convivialité, la Pig&Run visait à valoriser le métier d'éleveur et à créer du lien avec le grand public, en partageant des valeurs communes telles que l'engagement, la solidarité, le respect, la persévérance... Malgré la pétition de détracteurs, l'événement a suscité un enthousiasme unanime : les dossards se sont vendus en 48 h, les coureurs et le public présents ont salué la qualité de l'événement, et la course a bénéficié d'une large couverture médiatique (France 3, Le Monde...).



De beaux projets en préparation pour 2026

L'année 2025 a également été consacrée à la préparation de plusieurs projets pour 2026, une année qui s'annonce riche en actions pour renforcer le lien avec le grand public :

- **Une 2^{ème} édition de la Pig&Run** : forte du succès de la 1^{ère} édition, la Pig&Run fera son retour pour une journée alliant sport et convivialité, rassemblant éleveurs, partenaires et sportifs autour du cochon, dans le Finistère fin septembre 2026 !
- **6^{ème} édition du concours "De l'Art ou du Cochon"** : 1 000 cochons en papier mâché seront proposés aux écoles primaires à la rentrée 2026/2027. Une nouvelle édition qui permettra de faire du lien entre éleveurs, enseignants et jeune public.
- **Mise à jour des fiches pédagogiques "L'élevage, parlons-en"** : un nouveau set de 19 fiches de type "incollables" verra le jour début 2026. Ces supports remis à jour permettront de répondre aux idées reçues du grand public sur l'élevage de porcs.



ASSURER LA TRAÇABILITÉ ET LA SURVEILLANCE SANITAIRE



Éric Donval
Président BD Porc



Thomas Lemoine
Responsable BD Porc



Blandine Caillard
Chargée de mission BD Porc

REFONTE DE L'ARCHITECTURE INFORMATIQUE

Poursuite des travaux de modernisation pour renforcer la sécurité, la performance et structurer Pig Connect comme portail central des démarches réglementaires et collectives.

TABLEAUX DE BORD QLIKSENSE

Finalisation des tableaux de bord et indicateurs clés dans QlikSense pour un suivi optimisé des données de production, flux animaux, indicateurs qualité et sanitaire.

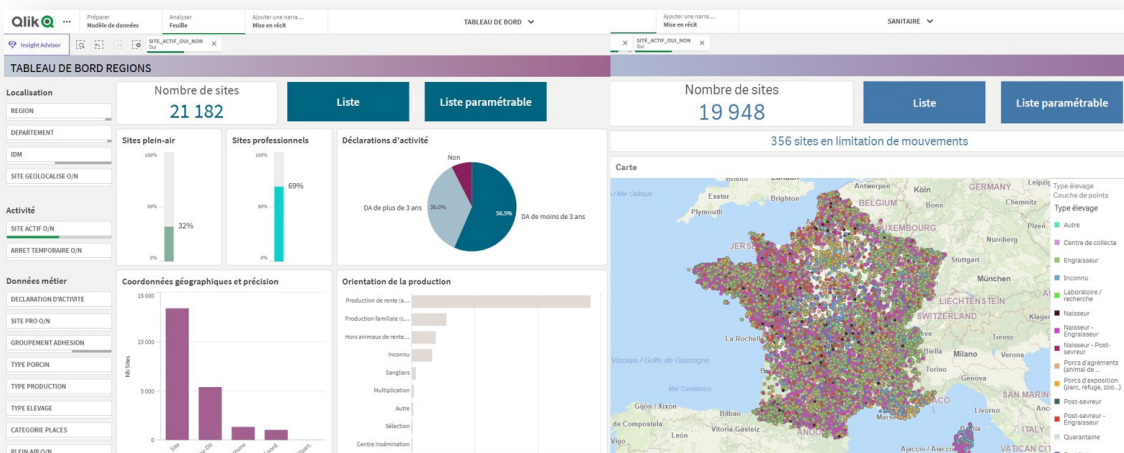
Ces tableaux sont accessibles à la demande des organisations de producteurs.

GESTION DE CRISE SANITAIRE

- Transmission des données de géolocalisation des sites de BD PORC dans CartoGip, outil utilisé par les services de l'Etat.
- Participation à des exercices de gestion de crise sanitaire pour garantir la réactivité et la transmission de données précises et adéquates.

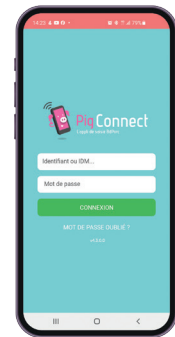
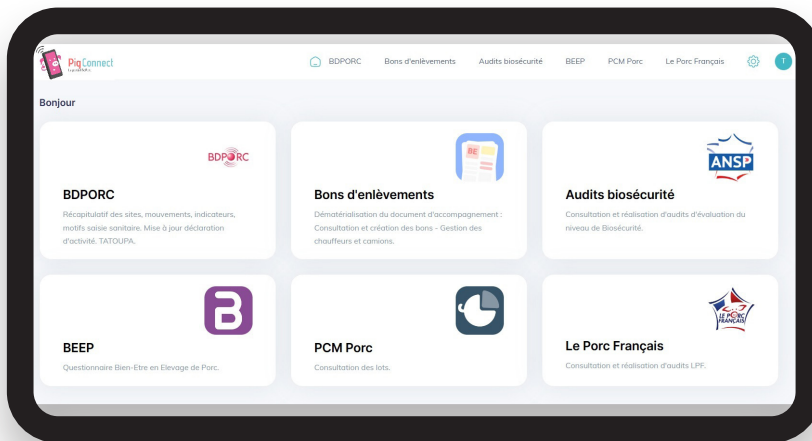
DÉMATERIALIZATION DES BONS D'ENLEVEMENTS (BE)

Poursuite du déploiement avec les structures volontaires via « Pig Connect BE » : une solution simple, fiable et réactive pour améliorer la traçabilité.



Pig Connect : un portail commun au service de la filière porcine

En 2025, BD PORC a initié la migration de son site historique vers le portail www.pigconnect.fr. Développé en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière, ce portail commun géré par l'association BD PORC centralise les services de traçabilité porcine, suivi sanitaire et qualité dans un environnement modernisé, sécurisé et plus ergonomique. Cette évolution renforce la cohérence des outils numériques de la filière et facilitera l'accès aux applications pour tous les utilisateurs. La transition progressive des profils se poursuivra jusqu'à la fin d'année 2026.



www.pigconnect.fr

Applications éleveur :

- Déclaration d'activité
- Demande/validation lien TATOUPA
- Bon d'enlèvement
- Motifs de saisie en abattoir
- Audit biosécurité
- Audit Le Porc Français
- Bordereaux d'abattage (à venir)



Vous êtes éleveur ? Rendez-vous sur le site muni de votre indicatif de marquage et mot de passe utilisé pour consulter l'espace extranet de votre PCM.

Le saviez-vous ?

Créée en 2006, BD PORC s'appuie sur un réseau de 15 correspondants régionaux pour assurer le déploiement et la fiabilisation de la base de données.





NOTRE ÉQUIPE

AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS



De gauche à droite : **Magali Briand** (Qualité/Sanitaire), **Cynthia Aubin** (Assistante Qualité/BDPorc), **Jean-Michel Noury** (Environnement), **Audrey Desormeaux** (Section oeuf/Aides porc), **Valérie Chénédé** (Assistante administrative), **Mathilde Roux** (Directrice), **Alexis Douillard** (Juriste/Droit public), **Blandine Caillard** (BDPorc), **Olivier Chevrel** (Comptabilité), **Léa Aucher** (Assistante de direction), **Thomas Lemoine** (BDPorc), **Emilie Charpentier** (Communication).

Absentes de la photo : **Laurie Detrimont** (Qualité/Sanitaire), **Chloé Morel** (Environnement)

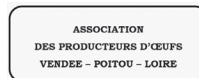
UNE ÉQUIPE AUSSI AU SERVICE DE



NOS PARTENAIRES NATIONAUX ET EUROPÉENS



NOS ADHÉRENTS



Liste des acronymes

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 ARS : Agence Régionale de Santé
 CAB : Chambre d'Agriculture Bretagne
 CIRVEAU : Centre d'Innovation et de Recherche sur le Veau
 CNPO : Comité National de Promotion de l'Oeuf
 CRAVI : Comité Régional AVicole
 CROPSAV : Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
 DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
 DEVIM : DEtection de Virus Influenza sur les Mouchoirs
 DGAL : Direction Générale de l'Alimentation
 DGPE : Direction Générale de la Performance Economique et environnementale des entreprises
 DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
 EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique
 FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
 GTV Bretagne : Groupement Technique Vétérinaire de Bretagne
 GDS Bretagne : Groupement de Défense Sanitaire de Bretagne
 IAHP : Influenza Aviaire Hautement Pathogène
 ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
 IED : Directive sur les Émissions Industrielles
 ITAVI : Institut Technique de l'AViculture
 LCA : La Coopération Agricole
 URCA : Union Régionale des Groupements de Producteurs de Porcs de Pays de la Loire
 UNGP : Union Normande des Groupements Porcs



104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES
Tél. 02 99 65 03 01
ugpvb@ugpvb.fr
www.ugpvb.fr



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement

Rédaction : UGPVB - Création : Azuré Graphique - Imprimerie : Chat Noir Impressions
Credits photos : AAT, Agrial, CNPO, CRP Bretagne, EvelUp, Gaëlle Le Berre, Geraldine Magnan, Popcorn, Poic Armor Evolution, UGPVB